

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Mai

Le Socialisme Chrétien

Dans l'interpellation développée mardi dernier à la Chambre par M. Jaurès, il y a deux parties distinctes.

L'orateur a d'abord voulu démontrer que les anarchistes sont subventionnés par la haute finance et par diverses personnalités élevées du monde conservateur. M. de Rothschild et la duchesse d'Uzès arment le bras de Vaillant ou d'Emile Henry, c'était là un paradoxe qui devait tenter la verve et le talent du leader socialiste. Sur ce premier point, l'orateur n'a pu apporter que des affirmations qui ont semblé quelque peu fantaisiste à la Chambre.

Mais quand il a parlé des excitations de la presse catholique, et des encouragements donnés aux fauteurs d'attentats par certains organes religieux qui recrutent principalement leurs rédacteurs dans le monde ecclésiastique, il lui a été facile d'apporter des preuves. Il s'est livré à cet effet à une véritable revue des organes religieux, depuis le *Soleil* jusqu'aux *Croix*, et il a pu lire à la tribune des articles qui ne diffèrent en rien par le ton des plus enflammés réquisitoires du *Père Peinard* et autres feuilles anarchistes.

Voici, en effet, ce que l'on écrivait dans un de ces journaux — la *Croix du Morbihan* — après l'attentat de Vaillant :

« Jacques misère a faim, il trime du lever au coucher du soleil pour gagner un morceau de pain. Pendant qu'il travaille, il songe au bourgeois qui s'enrichit par son labeur et il se dit : Pourquoi tout aux uns et rien aux autres ? Il ne croit plus à la vertu ni au devoir, parce qu'il ne croit plus en Dieu.

« Je veux jouir de la vie comme les financiers. Le bourgeois flâne dans l'atelier, Jacques misère se lève menaçant et lui dit : part à deux. » Le bourgeois

» sourit et le renvoie de l'atelier.
» Ce renvoie, c'est la famine, c'est la mort ; il lui reste quelques sous, il achète des clous, une bombe... etc.
» Ces bourgeois ventrus, enrichis des biens volés, par leurs ancêtres, sous la Révolution, ces bourgeois ont peur maintenant. »

Ailleurs, les fortunes réalisées dans l'industrie sont considérées comme une spoliation exercée sur les ouvriers ; les patrons représentés comme des jouisseurs insatiables, les voleurs de pain contre lesquels l'ouvrier affamé n'a d'autre recours que la bombe.

Des provocations semblables ont été lancées à des centaines de mille d'exemplaires.

Eh bien ! nous prétendons que ces organes religieux — et ce titre ne pourra être renié par les *Croix* — qui répandent de semblables idées manquent à leur devoir ; et nous qui avons la honte d'être comptés parmi les bourgeois, avons le droit de nous étonner d'entendre un pareil langage dans la bouche de ceux que nous croyons destinés à répandre la paix. Nous aimions voir le prêtre prêchant au riche la pitié, au pauvre, la résignation ; à tous, la bonté et la charité ; semant partout l'amour, jamais la haine et la guerre.

Si c'est là le socialisme chrétien, nous le regrettons et nous pensons que les feuilles qui publient ces violences ne pouvaient mieux faire pour troubler les consciences et fournir une pâture aux organes anticléricaux.

Si le rédacteur de la *Croix de Morlaix* a seulement voulu dire — Mgr d'Huist l'affirme et nous désirons le croire — que le pauvre privé de la croyance en une compensation future à ses maux présents n'a plus que le désespoir, nous répondrons que ce sens est un peu subtil et ne ressort pas nettement des articles cités, surtout pour les esprits peu versés dans les finesses de la pensée et de l'art d'écrire comme le sont ceux à qui étaient destinées les publications

répandues à profusion parmi les ouvriers et les paysans.

M. de Mun à son tour a nié qu'il y eût un socialisme chrétien, et je crois que tout le monde applaudira comme la Chambre à cette déclaration.

À quelque point de vue que l'on se place, et quelle que soit l'épithète qu'on lui accole, le socialisme a toujours les mêmes vices, dont les principaux sont, au point de vue social, la négation de toute liberté, la centralisation excessive de toutes choses en un pouvoir absolu, la suppression de l'individualité ; au point de vue politique, l'excitation à la haine des classes, l'exploitation des misères des peuples par des ambitions particulières.

Ce que l'on nomme le socialisme chrétien n'échappe pas à ces critiques. Nous avons vu que, comme violences de langage, gros mots empruntés au répertoire anarchiste, ils n'ont rien à envier l'un à l'autre.

Et on ne pouvait empêcher les esprits impartiaux de voir dans cette nouvelle orientation d'une partie trop remuante du clergé, l'affirmation d'un éternel besoin de tout gouverner, de tout absorber, et de ne laisser aucun mouvement de l'esprit humain se faire en dehors de lui, ne fut-il pas même contre lui.

S'il veut abandonner cette voie, nous joindrons nos applaudissements à ceux qui ont accueilli mardi à la Chambre, sur les bancs républicains eux-mêmes, les paroles de M. de Mun ; convaincus que nous sommes que le socialisme n'apporte comme remède aux maux, hélas ! trop réels de la société actuelle, que des excitations à la haine, et que ces remèdes, qu'il est du devoir de tout gouvernement de chercher, il les trouvera plutôt dans l'étude patiente des lois économiques, dans la recherche de tout ce qui peut égaliser les charges sociales, développer le bien-être moral et matériel du peuple. Quelques lois pratiques et peu bruyantes font davantage pour lui que les longs discours haineux et violents et vides des Jaurès et autres socialistes. D^r HERBEAU.

Le verdict du jury de la Seine

ET LA PRESSE

La presse tout entière s'occupe de la condamnation à mort de l'anarchiste Henry, et nos confrères sont à peu près unanimes à approuver cet arrêt impitoyable, sans distinction de partis. Il est intéressant cependant de recueillir quelques-unes des opinions émises à ce sujet, parce que c'est un peu notre politique intérieure qui est en cause en cette occasion.

M. Magnard, avec sa fermeté habituelle, en tient pour un système de répression sévère et de prévention à longue portée.

Il écrit ceci dans le *Figaro* :

Qu'il y ait dans le parti anarchiste une droite et une extrême gauche, à laquelle appartenait évidemment l'assassin du Terminus, cela paraît certain, mais comme les théoriciens de l'anarchisme engendrent directement les Henry, ils doivent être réduits au silence, au même titre qu'un soi-disant penseur qui prêcherait le vol, l'assassinat, la débauche publique, la satisfaction régulière et méthodique de tous nos appétits, de tous nos instincts. Vainement les anarchistes doux essaieraient-ils de renier le « compagnon » Henry ; il est à eux. Il est imbu de leurs préceptes et issu de leurs paradoxes : s'il hait la société, c'est parce qu'ils la lui ont montrée telle qu'elle apparaît à leurs ambitions déçues ou à leur sensibilité détraquée. Ils sont ses complices à peu près dans la proportion du recéleur au voleur.

Quelques condamnations sévères seraient d'un bon exemple et complèteraient l'œuvre déjà heureusement commencée par la suppression des journaux qui préparaient, dans le dilettantisme du cabinet, les crimes sauvages auxquels nous assistons depuis deux ans.

M. Cornély, dans le *Gaulois*, entonne son antienne ordinaire sur les méfaits de l'éducation moderne, et voit dans Emile Henry un petit bourgeois dégénéré.

En même temps, écrit-il, cette société bourgeoise, qui va l'écraser, doit se contempler en lui, car il ne s'agit plus ici d'un escroc ordinaire, d'un enfant du peuple perverti par les criminels qui opèrent avec la langue ou avec la plume, d'un cabotin de l'assassinat. Cet Henry est un petit bourgeois. Il est arrivé jusqu'à l'École polytechnique. Il a reçu ce que les fumistes radi-

noncé des dépenses et des recettes, il me dit :

— Tenez, voyez vous-même. C'était à coup sûr, très facile pour lui de lire dans ce grimoire ; quant à moi, je n'y comprenais goutte.

— Ma foi, lui dis-je en lui rendant le papier après avoir vainement tenté de m'y reconnaître, je vous serais fort obligé de m'éclaircir purement et simplement le total de ce qui m'est dû, car il m'est tout à fait impossible de le découvrir au milieu de ce fatras.

— Comment ! vous ne le voyez pas, là, dans le bas ?

— Ah ! oui, j'y suis. — Quatre cent vingt-huit...

— Mais non, ce n'est pas cela.

— Pardon.

— Quatre mille deux cents.

— Ce n'est pas encore ça. Allons, je vais vous aider : quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-seize francs soixante dix centimes. C'est clair, je pense.

J'étais si loin de m'attendre à une telle somme, car, d'après mes calculs à moi, j'avais établi une somme de dix à douze mille francs au plus, que j'en dirais meurt comme abêti, les yeux écarquillés et la bouche béante.

— Comment ! se récria Pierre, douze mille francs !... Tu étais modeste, père. Tu ne te souviens donc pas du luxe avec lequel l'hôtel avait été meublé.

— Ma foi, non ; puis les jours de misère que je venais de traverser ne permettaient plus à mon imagination de monter jusqu'à un chiffre aussi élevé. Et, je te le répète, j'en étais totalement ébaubi.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 30

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

II

— C'est ce que nous avons fait aussi, car son action est d'autant plus méritoire que lui-même sortait de cet endroit, venant d'y engager un petit lot de livres. C'était donc sur le prêt qu'on lui avait consenti qu'il nous offrait cette somme. Je me promis donc, aussitôt que je serais en mesure, de la lui rendre. Et j'espérais y être bientôt, on entreprenait devant me procurer un peu de travail la semaine suivante.

— Vous le connaissiez donc ce jeune bien-faiteur ?

— Pas du tout. Seulement Jeanne s'étant trouvée dans la salle des engagements avec lui, l'avait paré-il, très bien remarqué et se faisait forte de le reconnaître si jamais elle le rencontrait. Comme il devait habiter le quartier, cela ne me semblait pas trop difficile. Mais le hasard voulut que je n'eus pas besoin de la petite ; une circonstance fortuite nous mit en présence tous les deux.

— Comment ça ?

— Tu vas le savoir ; mais laisse-moi commencer par le commencement sans quoi je vais m'embrouiller.

Lorsqu'après le déjeuner rapide mais réconfortant que nous fîmes, Jeanne et moi, à l'aide d'une partie des cinq francs venus si à propos, j'eus repris quelques forces, je sortis pour aller chez le patron qui m'avait promis de l'ouvrage.

Je ne savais pourquoi, mais j'étais tout allègre, presque joyeux. Je croyais sentir un bon air planer au-dessus de moi ; et ce pressentiment n'était pas trop dénué de fondement, ainsi que je pus m'en convaincre sous peu. En effet, tout à coup une idée me passa dans la cervelle. Si j'allais voir où en est l'affaire de l'hôtel ? me dis-je. Il y a assez longtemps qu'elle traîne ; peut-être est-elle enfin résolue. Et sans plus hésiter, immédiatement je me rendis chez l'avoué qui en était chargé, ne m'apercevant pas que j'étais dans un costume à peine présentable. Ma blouse blanche, ma casquette, fortement défraîchies, et mes souliers éculés, ne me relevèrent guère, sans doute aux yeux du domestique de l'étude, car il me demanda d'un ton frisant l'insolence :

— Qu'est-ce que vous voulez, vous ?

— De l'argent, répondis-je d'aplomb en le toisant fièrement. Allez prier votre patron de vouloir bien me recevoir, je me nomme Jean Beson. Dépêchez-vous !

Le laquais, étonné de mon audace, demeurait bouche bée devant moi, ne sachant s'il devait m'obéir ou me mettre dehors, lorsque soudain une porte latérale s'ouvrit, livrant passage à l'avoué lui-même, qui s'avança vers moi et me dit très poliment :

— Entrez donc, entrez donc, monsieur Beson, il y a plus d'un mois que je vous envoie lettres sur lettres sans qu'aucune vous parvienne ; comment cela se fait-il ?

— Ah ! c'est que, lui répondis-je en rougissant un peu, j'aurais oublié de donner mon adresse à mon ancien logement. Tu penses bien que je n'avais pas voulu confesser notre misère extrême en indiquant le taudis du passage Rabot.

— C'est un oubli qui vous a porté préjudice, reprit l'avoué, car voilà bientôt cinq semaines que votre affaire est entièrement réglée.

— Vraiment ? dis-je, contenant ma joie.

— Mais oui, tout ce qu'il a de plus réglé.

— Et combien nous revient-il ? ha-ardai-je avec quelque anxiété.

— Je vais vous le dire exactement.

L'avoué prit un volumineux dossier contenant un tas de pièces, de papiers timbrés avec des marques à l'encre rouge et bleue qu'il se mit à consulter, inscrivant de temps en temps des chiffres sur une feuille placée à côté de lui. Ça me semblait bien long. Je me souvenais que jadis on m'avait prévenu de ne pas m'attendre beaucoup, à cause des frais occasionnés par cette affaire embrouillée, et j'en étais inquiet, me demandant quelle somme il allait me rembourser, grosse ou petite. Grosse, c'était le bonheur de Jeanne assurément, le repos de mes vieux jours ; petite, c'était l'incertitude, la continuation de la lutte. Je n'avais du reste aucune idée de ce qui nous reviendrait, même approximativement. Le petit travail de l'homme de loi dura bien un grand quart d'heure. Enfin, me tendant la liste qu'il venait de me confier, portant en regard des chiffres l'é-

caux réclament pour tout le monde : l'instruction intégrale. Il n'est pas un martyr de l'organisation sociale et il ne tenait qu'à lui d'en être un bénéficiaire.

M. de Cassagnac prend texte de la condamnation pour réclamer contre la publicité des procès anarchistes.

Henry va faire souche, dit-il.

Il sera pris comme modèle.

Et dans peu de jours, quand la légende sera partout glissée dans les dessous de la société, il deviendra le type idéal de l'anarchiste.

Il sera invoqué comme un martyr.

Et plus d'un vengeur se lèvera pour apaiser ses mânes par des holocaustes de bourgeois.

Voilà l'inconvénient des débats publics en matière sociale.

Ce procès, par sa seule publicité, va produire plus de mal que tous les journaux révolutionnaires et que tous les prêches anarchistes en plusieurs années.

Le *Matin* établit non sans une certaine logique une accointance entre l'anarchiste et le révolutionnaire socialiste. Parlant du manifeste d'Emile Henry, il s'exprime ainsi :

On lira ce morceau, curieux surtout, parce qu'il montre l'anarchiste tel qu'il est, c'est-à-dire plus militant et plus logique que les autres. Une partie de son discours aurait pu être applaudie à la Chambre dans les régions qui vont de Chauvière à M. Goblet.

M. Edmond Magner, s'adressant directement au grand pontife de l'anarchie, écrit ce qui suit, dans un beau mouvement d'indignation :

Vous avez beau faire, M. Elisée Reclus, vous pouvez autant qu'il vous plaira, devant ce soulèvement de l'opinion, écrire et imprimer que la violence est la pire ennemie du collectivisme révolutionnaire. Les éperviers ne couvent pas de colombes et nous n'oublions pas que Paul Reclus fut le maître et le pourvoyeur de Vaillant. Emile Henry est votre. Il est votre produit direct. Il est l'anarchisme en chair et en os, tout armé, grimaçant, provoquant et tuant au hasard. Vous affectez de le désavouer aujourd'hui. Vous déterrerez son cadavre demain pour le transformer en martyr rouge du sang des citoyens, des femmes, des innocents. Ne prolongez donc pas cette ignoble comédie.

Enfin, et nous avons gardé cette citation pour la fin, la *Petite République française*, organe officiel des écoles socialistes, apprécie la condamnation d'Emile Henry dans un entrefilet intitulé « La Guillotine ».

N'osant pas sans doute approuver franchement ni désapprouver le verdict impitoyable du jury, M. Marcel Sembat, l'auteur, s'en prend à la peine de mort, qu'il juge inutile.

Le principal résultat est connu d'avance, dit l'écrivain socialiste, c'est d'ajouter un nouveau martyr au calendrier anarchiste. Quant à empêcher le moins du monde la plus légère explosion, on est maintenant fixé ; la peine de mort s'est montrée impuissante à diminuer le nombre des assassins vulgaires, à plus forte raison est-elle impuissante à diminuer le nombre des criminels fanatiques.

Ce serait véritablement un moment bien choisi pour effacer du Code pénal la peine de mort ! et les anarchistes auraient beau jeu pour se livrer à leurs funèbres exercices, quand au lieu de risquer leur tête ils risqueraient tout simplement de manger à perpétuité les haricots du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.

Voilà bien la logique et le bon sens de l'école révolutionnaire.

Mais le dernier trait de M. Sembat est encore le plus remarquable, parce qu'il est le plus perfide et le plus injuste.

Tous les travailleurs socialistes, écrit-il, en condamnant énergiquement l'attentat du Terminus, que Reclus lui-même flétrissait dans un journal belge, affirmeront une fois de plus en face de ce verdict, que l'anarchie est un produit direct de la société bourgeoise et que seule l'émancipation sociale, et non la guillotine, la fera disparaître.

Il nous aurait semblé au contraire que les socialistes révolutionnaires qui passent leur temps à vouer à l'indignation de tous la société actuelle, à exciter contre tout ce qui possède les haines et les envies des misérables, à prêcher le bouleversement universel, faisaient simplement la théorie, que de plus fous et de plus criminels mettent en pratique.

Il nous souvient encore d'avoir lu il y a quelque jours un article de la *Petite République*, dans lequel « l'âme douloureuse » de l'anarchiste était complaisamment décri-

te, et où s'étalait cyniquement cette maxime « A celui qui a fait le sacrifice de sa vie, la vie des autres appartient ».

N'est-ce donc pas là la justification de tous les crimes ? N'est-ce pas la réponse toute prête que les assassins, les cambrioleurs, les anarchistes, les voleurs et les grendins de la pire espèce pourront faire à la loi qui leur demandera compte de leurs forfaits ?

Qu'on ne vienne pas après cela, avec des larmes hypocrites, pleurer sur le sort des victimes des explosions et condamner pour la forme la bombe du Terminus !

Quand on s'amuse à couvrir des vipères, on est moralement responsable des blessures faites par leur venin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 avril 1894.

Elle n'a pas eu grand succès, la fameuse interpellation de M. Jaurès.

Le député socialiste de Carmaux cherche à prouver que financiers juifs et clergé catholique fournissaient des subsides aux anarchistes, dans le but doublement machiavélique du nuire au socialisme, en aidant à l'extermination.

Il dit que le gouvernement était inexcusable de ne pas arrêter préventivement et en masse prêtres et financiers, comme il arrête les autres personnes soupçonnées d'anarchisme.

Les allégations de M. Jaurès étaient tellement ridicules que la majorité n'a pas pu s'y arrêter.

Déclaration de M. Casimir-Périer

M. Casimir-Périer, président du Conseil, répond qu'il ne tient pas le moins du monde à gouverner avec l'appui de M. Jaurès, pas plus qu'avec celui de M. de Mun.

Il déclare que dans le discours de M. Jaurès il n'a rencontré que des excitations à la haine des citoyens entre eux, à la révolte contre la loi, et qu'il ne saurait approuver un tel langage.

Dans les paroles de M. de Mun, il a trouvé une invitation à réagir contre les lois républicaines : les approuver, ce serait renier l'œuvre de la Révolution.

Il y a pour le gouvernement une œuvre politique à suivre, c'est celle qui est conforme à tous les principes, à toutes les idées proclamées par la Révolution : c'est la seule avec laquelle il entend gouverner.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, a été voté par 340 voix contre 179, soit à 161 voix de majorité.

La séance est levée.

INFORMATIONS

Le 1^{er} Mai à Paris

Paris, 1^{er} mai.

Le ciel est gris, le vent siffle glacial comme en plein janvier, soulevant des nuages de poussière. C'est une triste matinée de mai, peu faite pour encourager les manifestants qui veulent fêter ce qu'ils appellent la Fête du travail ; aussi Paris a-t-il son aspect ordinaire : nulle part, pas plus sur les boulevards extérieurs que sur les grands boulevards, on ne pourrait se douter que nous sommes aujourd'hui au 1^{er} mai.

La réunion annoncée pour midi au théâtre du Château-d'Eau a commencé à une heure et demie seulement.

Beaucoup de camelots vendent les *Trois-Huit* et le *Chambard*.

M. Vaillant prend le premier la parole aux cris, hurlés dans la salle, de : « Vive la Commune ! » Il glorifie la Commune et salue le moment très proche de la Révolution. Il affirme que tous les assistants sont prêts à faire leur devoir de révolutionnaire, ce qui déclenche des applaudissements et des cris : « Oui ! Oui ! »

A ce moment apparaît le commissaire de police qui prend place à l'orchestre.

MM. Allemane, Coutant, Mme Astié de Valsayre, MM. Labusquière et Weter défilent à la tribune.

M. Jaurès ne pouvait manquer de dire son mot. Il annonce la victoire prochaine de la République sociale. Il est interrompu par de nombreux cris de : « Non ! non ! Victoire de la Commune ! C'est la Commune qu'il nous faut ! » M. Jaurès fait semblant de ne pas entendre.

M. Dejeante vient après et attaque le clergé. Le meeting est levé après avoir voté un ordre du jour affirmant la nécessité d'une entente internationale de guerre au capital, des trois-huit et de grève générale.

Tous les orateurs, en général, ont été salués par les cris de : Vive la Commune ! Dans la salle il y avait à peu près 3,000 personnes. La sortie s'est effectuée en bon ordre, en chantant la *Car-magnole* et des chansons révolutionnaires. Les sergents de ville font circuler les groupes.

Aucune mesure exceptionnelle au Palais-Bourbon.

Les huissiers de la salle d'attente avaient reçu la consigne de ne recevoir qu'une délégation à la fois, composée au plus de six personnes. M. Pierre, secrétaire général de la Chambre, était chargé de recevoir les pétitions et de les transmettre aux commissions compétentes.

D'une manière générale, tous les délégués ont formulé quatre revendications essentielles : une loi fixant à huit heures la durée de la journée de travail ; une loi fixant le minimum pour les salaires ; une autre créant des retraites pour les invalides du travail ; enfin une loi supprimant le marchandage.

Les étudiants collectivistes ont réclamé notamment la suppression des droits d'inscription et d'examen dans les Facultés ; l'extension du système des bourses dans les Facultés, et l'extension du principe des bourses pour l'enseignement secondaire dès les sorties des écoles primaires.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Les dépêches des départements annoncent un calme complet.

A Castres, la grève continue. Les ouvriers sont généralement très calmes. Outre ont été arrêtés ce matin pour atteinte à la liberté du travail. Les grévistes se promènent dans les rues sans manifester.

A Decazeville, dans tout le bassin houiller, le travail est complet. La tranquillité la plus complète n'a cessé de régner. Aucune manifestation.

Le pourvoi d'Emile Henry

Emile Henry a laissé s'écouler le délai de trois jours francs qu'il avait pour se pourvoir en cassation. Il avait de nouveau déclaré à ses gardiens qu'il ne signerait ni son pourvoi en cassation ni son recours en grâce.

Les anarchistes espagnols

Le conseil de guerre de Barcelone a condamné six anarchistes à mort et quatre aux travaux forcés à perpétuité, pour participation à l'attentat contre le maréchal Campos, en septembre 1893.

Fête de Jeanne d'Arc

Quelques personnes ont cru devoir demander quels drapeaux il convenait d'arborer pour la fête de Jeanne d'Arc. Le comité de Toulouse a déclaré que cette fête, devant être exclusivement celle du patriotisme français, sans mesquine préoccupation de caste ni de parti, le drapeau tricolore national a seul le droit de flotter en l'honneur de celle qui en fut la plus pure incarnation.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil départemental

Le conseil départemental s'est réuni jeudi, à 10 heures du matin, dans le local ordinaire de ses séances.

Il a prononcé définitivement et à l'unanimité la suppression de l'école du Bournaguet et changé le siège du groupe scolaire.

Elle a ajourné la création d'une école publique à Labéraudie et a voté la création d'un emploi d'adjoint à l'école des garçons de la commune de Ste-Colombe.

Contributions indirectes

M. Arnaudès, surnuméraire du service actif du département du Lot, est nommé à Caen (Calvados).

Notre compatriote, M. Cayla, capitaine au 3^e régiment de zouaves, à Constantine, passe au 50^e régiment de ligne, en garnison à Périgueux, par permutation avec M. Picard.

Le général Gras

Le ministre de la guerre vient de nommer divisionnaire le général Gras, dont toute la France connaît les services techniques rendus depuis vingt ans, pour la reconstitution de notre armement d'infanterie.

Après avoir organisé, dirigé et inspecté les manufactures d'armes, le général a commandé l'artillerie du 6^e corps. Il inspecte en ce moment les brigades de cette arme dans les corps d'armée du sud-est.

Originaire de Tarn-et-Garonne, le général Gras est sorti de l'Ecole polytechnique en 1856, à l'âge de vingt ans.

La médaille coloniale

A la suite des difficultés résultant d'un excès de zèle des bureaux de gendarmerie, le ministre de la guerre vient d'envoyer une circulaire aux commandants de corps d'armée, les avisant que le fait, par d'anciens militaires de ne pouvoir joindre aucune pièce de l'armée à leur demande de médaille coloniale, ne peut être une cause de refus de cette demande par la gendarmerie locale.

Celle-ci n'a donc pas plus exigé le casier judiciaire des intéressés jouissant de la position

d'officier, ni de ceux qui sont décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire.

Par modification à l'article 1^{er} du décret du 6 mars 1894, le droit à l'obtention de la médaille coloniale est acquis pour les troupes de la guerre qui ont pris part en Algérie à la conquête de la grande Kabylie, du 1^{er} septembre 1856 au 15 juillet 1857.

Les médailles réservées à la gendarmerie

Une bonne nouvelle pour les gendarmes : Les inspecteurs généraux de gendarmerie sont invités à porter de 3 à 4 0/0 de l'effectif réglementaire les propositions de médailles militaires en ce qui concerne les brigades de gendarmerie départementale.

Libération de Classes

Voici les dates auxquelles seront libérées de toute obligation militaire les classes 1868, 1869, 1870 et 1871.

Comme celle de 1867, les classes 1868 et 1869 seront définitivement libérées : la première, le 30 juin 1894, et la seconde, le 30 juin 1895. Quant à la classe 1870, appelée par anticipation le 9 août 1870, elle sera libérée le 9 août 1895. Pour la classe 1871, voici comment s'exprime l'instruction du 31 décembre 1889 :

L'article 40 de la loi du 15 juillet 1889 fixe le point de départ du service militaire de chaque classe de recrutement au 1^{er} novembre de l'année de l'inscription des hommes sur les tableaux de recensement.

Cette date s'applique non-seulement aux classes qui seront ultérieurement appelées (1889 et suivantes), mais aussi à celles qui ont été formées sous l'empire de la loi du 27 juillet 1872 (classes 1871 et 1888).

Il résulte de cette disposition que la classe 1871 sera définitivement libérée, non pas le 30 juin 1897, mais le 31 octobre 1897 et ainsi de suite pour toutes les autres.

Conférence à Saint-Céré

Dimanche a eu lieu, à 8 heures du soir, sous la halle très artistement décorée pour la circonstance, une Conférence sur les *Prévoyants de l'Avenir*, faite par M. François Besse, avocat au barreau de Cahors, sous la présidence de M. Parazines. L'*Union Musicale* de Saint-Céré prêtait son aimable et harmonieux concours. — Après quelques charmantes paroles de M. Parazines, le conférencier s'est levé et dès les premiers mots a conquis toute la sympathie de l'auditoire, composé environ de six cent personnes dont plusieurs dames. On a vivement applaudi les passages de son discours où il célébrait la gloire des grands hommes de Saint-Céré, et la beauté de la ville et de ses environs, la citation d'un gracieux sonnet de Magnard, sa périphrase de l'article des statuts interdisant toute politique, son appel aux femmes qui sont admises comme adhérentes dans la société, et l'élégante péroraison dans laquelle il fait prévoir un avenir prochain de fraternité et de concorde. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette belle conférence digne de ses devancières ; nous unissons dans les mêmes remerciements et dans les mêmes félicitations, l'élégant conférencier qui a obtenu un si vif succès, le sympathique M. Parazines, qui a bien voulu présider la réunion, le dévoué président de la 483^e section, M. Rouget, à qui revient l'honneur de l'organisation, et l'*Union musicale*, notre vaillante fanfare, qui nous a fait entendre ses meilleurs morceaux.

En un mot, bonne soirée pour les Prévoyants et pour la ville de Saint-Céré.

VILLE DE CAHORS

GRAND CONCOURS

D'HARMONIES, ORPHÉONS, TROMPES DE CHASSES ET ESTUDIANTINAS

Le Concours musical donné par la ville de Cahors, les 17 et 18 juin dépasse toutes nos espérances, et sera sans contredit le plus brillant de tous les concours de la région.

Des renseignements recueillis, il résulte que cinquante sociétés ont envoyé leur adhésion définitive.

Elles peuvent compter sur un accueil aussi cordial que sympathique, de la part de toute la population Cadurcienne.

En parcourant la liste des sociétés inscrites, nous relevons les noms d'un grand nombre d'harmonies, orphéons et fanfares de division supérieure.

Toutes les harmonies prendront part au festival, qui aura lieu le dimanche en présence de M. le Ministre de l'Agriculture, au moment de la distribution des récompenses du Concours régional.

Le lundi 18 juin, sera spécialement consacré au concours des fanfares et trompes de chasses. La distribution des récompenses de ce dernier concours sera terminée par l'audition d'ensemble d'un pas redoublé, composé à cet effet de 650

exécuteurs, un festival de trompes de chasses (80 exécutants) aura également lieu.
A l'heure actuelle, toutes les sociétés sont en possession des morceaux imposés aux concours d'exécution et d'honneur.

Les Femmes dans l'Administration des Postes

A propos de la féminisation des bureaux et des guichets d'expédition de l'administration des postes et des télégraphes, le *Gaulois* dit :
M. de Selves vient de faire procéder à un concours, d'après un programme uniforme pour toute la France, où le nombre des jeunes filles qui se sont présentées a atteint 10,000.
Les épreuves qu'on leur a fait subir comportaient des parties d'arithmétique, de géométrie, de système métrique, de géographie générale, dictée et composition de style. Le sujet de celle-ci était le suivant : « Une jeune fille rentre dans sa famille ; impressions ressenties. »
Dans chaque centre d'examen, les problèmes ou les questions posés ont été extraits sous les yeux des intéressées des plis cachetés expédiés de Paris et dont personne ne connaissait le contenu.
Une fois terminées, les compositions ont été envoyées à Paris, où on les examinera selon la formule en usage à Saint-Cyr ou à Polytechnique. En tête de chaque composition est inscrit un numéro d'ordre correspondant à un pli où se trouve le nom de la postulante.
Les jeunes personnes qui auront réussi à être « classées » devront à l'administration un stage de trois mois au titre surnuméraire. Elles seront nommées ensuite aux appointements de 1,000 francs, avec l'espérance d'atteindre 2,400 francs au moyen d'une augmentation de 100 la perspective deux ans. Puis il y a eu au bout francs châtive d'une retraite. Mais, hélas ! combien de déceptions réserve le concours qui vient d'avoir lieu ! Il y aura eu beaucoup d'appelées, mais peu d'élues, puisque pour les dix milles candidates l'administration ne dispose que de quatre cents nominations à faire pour toute la France.

Hygiène des bureaux de poste

L'administration des postes et des télégraphes vient de donner des instructions à tous les receveurs, relativement à l'hygiène à observer dans la salle réservée au public.
De grandes pancartes vont être suspendues dans les bureaux de poste, pour informer le public des mesures prises et l'inviter à s'y conformer.
Il sera défendu, non seulement de fumer, mais de cracher dans les bureaux. A cet effet, des crachoirs seront placés.

Taxe de la viande de Boucherie

Par arrêté du Maire de la ville de Cahors, à dater d'aujourd'hui 5 mai, le prix de la viande de boucherie est taxé ainsi qu'il suit :
Bœuf. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 80 ; 2^e 1 fr. 60 ; 3^e 0,90 centimes ;
Vache. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 50 ; 2^e 1 fr. 20 ; 3^e 0 fr. 80
Veau. — 1^{re} catégorie, 2 fr. ; 2^e 1 fr. 70 ; 3^e 1 fr. 40 ;
Mouton. — 1^{re} catégorie, 2 fr. ; 2^e 1 fr. 70 ; 3^e 1 fr. 20 ;
Brebis. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 80 ; 2^e 1 fr. 50 ; 3^e 1 fr.

Gourdon

Depuis le 24 avril, et comme suite à l'application du nouveau tarif sur le transport des vins, un nouveau train, composé de trente wagons chargés uniquement de vin, passe en gare à deux heures.
L'ensemble du chargement, environ deux mille hectolitres, est à destination de Paris et au-delà.
Le 27 avril, nouveau train supplémentaire à cinq heures.
Bercy recevra donc dans un mois, par cette nouvelle, près de mille wagons. Si les demandes continuent, l'excès de production dans le Midi ne sera plus à redouter.
* * *
Notre école de garçon, licenciée à cause d'une épidémie de diphtérie, va être transférée provisoirement dans l'ancien local, en attendant que les mesures de désinfection aient produit tous leurs effets.
* * *

Par arrêté de M. le maire de Gourdon, en date du 27 avril, la viande de boucherie est taxée comme suit :
Bœuf : 1^{re} catégorie, 1 fr. 80 le kilo ; 2^e, 1 fr. 60 ; 2^e, 0 fr. 80.
Veau : 1^{re} catégorie, 2 fr. le kilo ; 2^e, 1 fr. 80 ; 3^e, 1 fr.
Mouton et *brebis* : 1^{re} catégorie, 2 fr. le kilo ; 2^e, 1 fr. 70 ; 3^e, 1 fr.

Foire de Montcuq

Quoique favorisée par un temps splendide, il n'y avait pas affluence de bestiaux. A peine s'il y avait 450 paires de bœufs sur le foirail. En revanche les marchands se pressaient sur les avenues de la ville pour acheter les belles paires de plus en plus rares.
Beaucoup d'affaires, cependant, malgré l'augmentation aussi croissante qu'incroyable. Les prix des bœufs d'attelage variaient entre 600 et 1,200 francs.
Les veaux se vendaient 1 fr. 10 et 1 fr. 15 le kilo, poids vif.
Les beaux moutons étaient également bien recherchés malgré leur prix très élevé.
Les cochons gras valaient 53 fr. le quintal ; les porcelets de 25 à 50 fr. la pièce.
Les oisons 3 fr. 75 la paire ; les canetons 2 fr., la volaille 0 fr. 70 la livre, et les jeunes poulets 0 fr. 90.
Les œufs 0 fr. 50 la douzaine, au nombre de 70,000.

A la halle aux grains : le blé 15 fr. 50 l'hect. ; le maïs 12 fr. 50 ; l'avoine 11 fr. 50 ; les pommes de terre 5 fr. ; Les prunes pour boisson 11 fr. le quintal.

Salviac

Demain, à 2 heures du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique et gratuite à la mairie de Salviac.
Sujet : Culture des fourrages verts.

Pay-l'Evêque

A cause des travaux qui se trouvent en retard la foire n'a pas été belle en bœufs, mais ils se vendaient à des prix très élevés, depuis longtemps on n'avait vu de pareils cours. Les gras se vendaient environ de 40 à 45 fr. les 50 kilos.
Les porcs étaient très chers, quelques gras se sont vendus environ 50 fr. les 50 kilos.
Les moutons étaient aussi bien chers, ceux destinés à la boucherie se vendaient environ 80 cent. le kilo poids vif.
La grasse volaille de 4 à 6 fr. la paire.
Les jeunes poulets de 3 à 4 fr. la paire.
Les lapins environ 40 cent. la livre.
Les oisons de 3 à 4 fr. 50 la paire.
Le blé de 12 fr. 50 à 13 fr. 75 les 4/5.
Les pommes de terre tardives de 4 à 5 fr. les 4/5.
Cette année il y aura abondance de fourrages, et tout fait prévoir le maintien des cours des animaux.
A cause de la sécheresse de l'année dernière, les labours s'étant faits dans de mauvaises conditions dans plusieurs endroits, les blés sont garnis de mauvaises herbes qui compromettent la récolte, et peut être plusieurs autres cas ; quand la terre est corrompue, il y en a pour longtemps pour la faire revenir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 avril au 5 mai 1894
Naissances
Laurent Jean, rue des Mirepoises.
Bos Lucie, rue Galliot de Genouilhac, 4
Mariages
Guiraudet Baptiste, maçon, et Albarel Marie, blanchisseuse.
Soulié Jean, restaurateur, et Castand Elisabeth.
Décès
Labourel Marie, 32 ans, épouse lbert, à Fontanet.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 3 et 6 Mai 1894
de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)
Le Cimbre (pas redoublé) Signard.
La Fête au village (ouverture) Boëldieu.
Les Jardins d'Armide (Valse) Godefroy.
La Fille du Régiment (fantaisie) Donizetti.
Les 28 jours de Clairette (polka) Roger.

Variétés

Instruit et fort

(Suite et fin)
N'est-ce pas surtout à l'école que l'on devrait apprendre aux enfants à faire de la gymnastique, leur en donner le goût, les engager à continuer à leur sortie.
Ce n'est pas précisément cela qui a lieu, aussi comme l'habitude manque et que l'indifférence et l'oisiveté s'en mêlent, la majorité des jeunes gens préfère « ne rien faire », de là le recrutement particulièrement laborieux de nos gymnastes.
Dans une ville de trente mille âmes, je suppose, il y a une société ayant de 40 à 50 membres actifs, et malgré toute la propagande possible ce nombre se maintient sans augmenter.
Je cite cette proportion d'une façon générale bien entendu.
C'est surtout dans la classe moyenne que l'éducation physique est négligée.
Les jeunes gens travaillent, même beaucoup pour « arriver », ils s'imposent et imposent à leurs parents de grands sacrifices pour acquérir les trésors de la science et pour devenir « quelqu'un », c'est une course à l'esprit qui les absorbe complètement et qui ne laisse la plus petite place à quoi que ce soit.
Le temps manque pour s'occuper autrement des besoins du corps, de cette machine bien désagréable, bien gênante parfois, mais avec laquelle il est indispensable de compter.
La santé paraît être chose négligeable devant les exigences de l'esprit. Aussi voyez ces figures pâles et défaits, ces yeux sans énergie, ces jambes chancelantes.
Que de victimes, grand Dieu, de ce surmenage sans raison, tout d'un côté, rien de l'autre.
Dans un corps mal équilibré et constamment taquiné par la maladie, l'intelligence ne tarde pas à être également atteinte, ce n'est vraiment pas la peine d'aller si vite pour tomber.
Que d'exemples on pourrait citer.
Allons jeune « goumeux », bel esprit, beaux vêtements, regardez-vous un peu dans un miroir,

examinez-vous autrement qu'en complet neuf ou en toilette de soirée, essayez de faire une marche de quelques kilomètres, de courir, de porter un fardeau et vous m'en direz des nouvelles de votre soi-disant supériorité.

Il ne suffit pas de faire de beaux mots, d'avoir de l'esprit, des capacités à revendre, si l'on ne tient pas debout, si l'on est incapable du plus petit effort, essoufflé et fourbu au moindre geste.
Croyez-moi, dans votre intérêt, imitez les gymnastes au lieu de vous en moquer, prenez part à leurs exercices virils, ne craignez pas d'abîmer vos mains blanches, la beauté du corps mérite bien quelque considération.
Il convient de faire aller de pair l'éducation intellectuelle et l'éducation physique. Ne négligeons pas l'une au profit de l'autre, toutes deux sont nécessaires, nous ne saurions nous en passer.
Pour jouir de la vie, pour en goûter les charmes comme pour en supporter les tourments, il faut être fort, aguerri, ne l'oublions pas.

Notre jeune génération doit être intelligente, élevée dans la connaissance supérieure et approfondie des sciences et des lettres soit, mais s'il est du devoir de la Société de donner à tous les moyens faciles et peu dispendieux de s'instruire, elle a également le devoir de lui fournir en même temps les moyens de se fortifier.
Elle doit encourager les exercices physiques qui permettent à l'homme de produire utilement, de se servir de toutes ses facultés, au profit de lui-même, de ses concitoyens et de son pays.
Il y a encore beaucoup à faire et c'est l'œuvre des sociétés de gymnastique de répandre et de propager ces sages idées, pas assez en pratique, d'en montrer les avantages et d'en faire comprendre les bienfaits.
S'il faut combattre l'ignorance, il est aussi utile de combattre la faiblesse et la maladie ; s'il est bon de développer l'intelligence, il faut aussi développer le corps, fortifier nos muscles ; je le répète, tout ce que nous ferons ne servira à rien si nous n'avons pas la santé.
Sans cette condition essentielle, l'instruction est un charriot sans roues, une locomotive sans feu, un fusil sans cartouche.
Soyons forts et instruits, nous posséderons ainsi les plus grands biens de l'humanité ; l'un nous fera apprécier l'autre, la beauté du corps sied fort bien à côté de celle de l'esprit, nous serons enfin armés contre les vicissitudes qui nous assiègent et capables de faire face à toutes les exigences de la vie.

A LEROY.

L'âge des dames ne se demandant jamais, les curieux cherchent à l'évaluer en comptant les rides du visage ; aussi n'est-il pas surprenant que les dames, à leur tour, cherchent tous les moyens possibles de les dissimuler en se donnant ainsi toutes les apparences de la jeunesse et de la fraîcheur. Si elles connaissaient un moyen d'empêcher la venue des rides, elles n'auraient pas dès lors à redouter de paraître vieilles. Or en prenant soin de leur santé, elles peuvent du même coup garder l'apparence juvénile.
L'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de soude et de chaux, voilà le vrai secret de la belle carnation. Elle rend le sang riche et généreux, tout en développant et arrondissant les formes. Par son usage régulier, elle débarrasse le sang de toutes ses impuretés, redonne la vigueur de la jeunesse et la santé.
L'Emulsion Scott se vend partout.

Depuis 5 ans !

Bondieux, C^{te} de Cessy-les-Bois, par Donzy (Nièvre), le 17 mars 1893. — Je ne puis assez louer les Pilules Suisses qui m'ont guéri radicalement de maux d'estomac dont je souffrais depuis cinq ans.
(Sig. lég.) CHARLES BREUZARD.
A. M. A. Hertzog, pharmacien, 28, r. de Grammont, Paris.

On se demande à quoi le Tapioca Rils doit sa vogue toujours croissante. A sa bonne préparation et à ce qu'il sert à faire les meilleurs potages.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN

Emprunt 4 % de Fr. 40.000.000 avec garantie spéciale
Emission de 80.000 obligations de 500 fr. Rapportant 20 Francs par An
PAYABLES LES 1^{er} JANVIER ET 1^{er} JUILLET DE CHAQUE ANNÉE
Remboursables au pair
DANS UN DÉLAI DE 64 ANS PAR VOIE DE TIRAGES AU SORT SEMESTRIELS

GARANTIE

Le Gouvernement Impérial Ottoman assigne et affecte au service de cet emprunt, d'une manière exclusive et inaliénable, jusqu'à parfait remboursement du capital nominal des obligations, le minimum garanti de Fr. 1.500 par kilomètre (soit Fr. 1.768 011) sur la redevance annuelle qui lui est due par la Compagnie d'exploitation des Chemins de fer Orientaux, dans les conditions stipulées à l'art. 4 de la convention du 22 décembre 1885.

Le réseau exploité par la Compagnie, sur lequel porte la redevance, a une longueur de 1.178 kilomètres 674 mètres.

La Compagnie d'exploitation des Chemins de fer Orientaux s'est engagée à verser directement cette redevance à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, pendant toute la durée de son traité d'exploitation, c'est-à-dire jusqu'en 1958, époque à laquelle le présent Emprunt devra être amorti.

Prix d'émission : Fr. 425

JOUISSANCE DU 1^{er} JANVIER 1894
A la souscription... 50
A la répartition du 15 au 23 mai... 125
Du 1^{er} au 6 juin... 125
Du 1^{er} au 6 juillet... 115
PRIX NET A VERSER Fr. 415
(Sous déduction de 10 fr., montant du coupon de juillet 1894)

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté de se libérer des termes à échoir, sous déduction d'un escompte au taux de 4 % l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition bénéficieront d'un escompte de un franc par titre de 500 francs.

L'obligation entièrement libérée à la répartition ressort à Fr. 414 ; elle assure au souscripteur un revenu de 4.83 % sans tenir compte du bénéfice de la prime de remboursement.

La Souscription sera ouverte le 10 Mai 1894 à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin à la BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS, 3, rue Saint-Georges.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et mauvais goût dans la bouche. C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'envoyer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est en même temps tonique, dépuratif, antiscorbutique et reconstituant des forces et du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24 rue de Charonne.

Avis Important

Le Docteur Rabejac, spécialiste de Paris, guérit sans opération : Tumeurs du sein, Cancers, Glandes, Loups, kyste de l'ovaire, Hydrocèle, Fistule, Hémorrhoides, Maladies des Dames, etc. Il consultera à Cahors le Vendredi 11 Mai, à 1 heure, Hôtel des Ambassadeurs.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

BULLETIN FINANCIER

L'allure de la Bourse est satisfaisante. Le 3 0/0 débute à 100.25 et cote à l'heure présente 100.12. Le 3 1/2 se maintient facilement à 106.90. L'Italien continue sa marche ascendante gagnant 25 centimes à 78.95. L'Extérieure ne varie pas à 63 23/32. Les Hongrois cote 98 5/8. Le Portugais reste aux environs de 22 3/4. Le Turc vaut toujours 23.90. Le Crédit Foncier baisse de 4 francs à 947. Le Crédit Lyonnais gagne un point à 945.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph^m, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.
Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie et de Comestibles.
Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS



Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1730^e livraison (5 mai 1894). — Baume-les-Messieurs, sa grotte, ses environs, par M. Edmond Renaud. — Voyage exécuté en 1893. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Bazin, Devos, Th. Weber, Privat, Riou, Bocher, Berteault, Boudier, G. Vuillier, Taylor, Maynard, Jonas, Ruffe et de Paris, dont un plan de la grotte de Baume, (source du Dard, Jura). — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1118^e livraison (7 mai 1894). — Texte : Enfant perdu, par Gustave Toudouze. — Les secrets de la prestidigitacion : Expert en écriture, par St-J. de l'Escap. — Laminage et laminage, par Daniel Bellet. — Le lion et la souris. — Le serment de Paul Marcoré, par H. Meyer. — Un grand homme pressé. — Philémon et Baucis au Japon, par Comte Meyners d'Estrey. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blant. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

ETUDE

de M^e Paul Bon, avoué à Cahors, Boulevard Gambetta n° 31.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de Verdy, huissier à St-Géry, en date du premier mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze enregistré, il appert que la dame Justine Delfour, sans profession, épouse du sieur Pierre Magot, cultivateur domiciliés ensemble aux Masseries commune de St-Géry, dûment autorisée à ces fins, a formé contre son dit mari, devant le tribunal civil de Cahors, une demande en séparation de biens, constituant dans cet exploit, poursuivre sur la dite demande M^e Paul Bon avoué, près le dit tribunal.

Pour extrait certifié conforme.

Signé : BON

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

GRANDE

Exposition de Peinture

FAITE PAR M. GOURDON, ARTISTE PEINTRE

Membre de la Société des Artistes Français

Boulevard Gambetta. — Galerie De Valon

CAHORS

Visible tous les jours de 9 h. du matin à 10 h. du soir

La collection se compose d'œuvres des artistes suivants :

Fantin, Latour, Pille, Bligny, Croche-pierre, Gourdon, Anglade, Corot, Diaz, Dagnan, Taconet, etc., etc.

N. B. — Dimanche, 6, Lundi, 7 et jours suivants, s'il y a lieu, Vente aux enchères publiques à 2 heures de l'après midi et 8 h. soir.

La vente sera faite par le ministère de M^e Serres, au comptant et 6 0/0 en sus de chaque adjudication.

CLOTURE DE L'EXPOSITION

Le 10 MAI

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

GOUVERNEMENT NORWÉGIEN

Emprunt 3 1/2 % de Fr. 55.137.600

Conversion de l'Emprunt 4 0/0 1880

PRIX D'ÉMISSION : 99 0/0

Soit Fr. 496,96 par titre de Fr. 504

Jouissance 15 avril 1894.

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. 25 20 en souscrivant ;

— 473 76 à la répartition du 15 au 17 mai.

Ou, si le souscripteur le préfère :

Fr. 25 20 en souscrivant ;

— 100 80 à la répartition du 15 au 17 mai ;

— 372 96 à toute époque jusqu'au 29

septembre au plus tard (avec intérêts à 3 1/2 0/0 depuis le 15 mai).

Ces titres, affranchis de tout impôt, rapportent 3 1/2 0/0 d'intérêt annuel, payables à Paris au Comptoir National d'Escompte.

CONVERSION

Les porteurs de titres de l'Emprunt

4 0/0 de 1880, qui en feront la demande

avant le 8 mai 1894, recevront

avec les titres du nouvel Emprunt 3

1/2 0/0, une soule en espèces de 1

5/8 0/0 = fr. 8 19 par titre de 504

francs.

La Souscription sera ouverte du 4

au 8 mai 1894, au Comptoir National

d'Escompte de Paris et à la

Chambre Syndicale des Agents de

Change de Paris.

Pour le détail des Conditions, se

reporter au Prospectus.

APPAUVRISSMENT SANG

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéris rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates ; on les trouve réunis dans le Phosphate de fer de Leras, très recommandé pour les enfants pâles, délicats, privés d'appétit et les jeunes filles qui se développent difficilement.

Dépot dans toutes les Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UN MOBILIER

Lundi prochain, sept Mai courant, à 2 heures de l'après-midi il sera procédé à Cahors, place St-Laurent, par le ministère de M^e Lescale, notaire, à la vente aux enchères publiques d'un mobilier dépendant de la succession bénéficiaire de Mlle Mathilde Conté, quand vivait, sans profession, demeurant à Cahors.

Ce mobilier consiste en : lits, armoires, buffets, commodes, draps de lit, serviettes, ustensiles de cuisine et de ménage, objets divers en laque, porcelaines de Chine, éventails japonais, châles cachemire et en couleur, etc, etc....

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens. Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 23, rue Saint-Georges, 23, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Autochromes, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figurons les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 23, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

BOUGIES REYNAL

à la Glycerine solidifiée avec les médicaments. Une application par jour, guérit sans retardement ni gastrite, toutes les Affections intimes. Méd. Dr Paris 1875, Brno Exp. Un^{iv} Paris 1876 Admissé à l'Exp. Univ. Paris 1889. DARRAZ PROSPERUS 2, Rue de la Tacherie, Paris.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÉDECIN DES PLAIES et ULCÈRES et BOUTEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement arrange nullement du traitement, il est la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.